

Délibération N° 2018-38

Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment l'article D719-46,
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu la lettre de démission de M. Bernard BOUCHÉ en date du 24 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Remplacement d'une personnalité extérieure représentant des organisations représentatives des salariés : modalités de lancement et d'organisation de l'appel public à candidature.

Les membres du Conseil d'administration arrêtent les modalités de l'appel public à candidature ainsi qu'il suit :

- a) Le texte de l'appel public à candidature et le formulaire de candidature, approuvés par le Conseil d'administration figurent en annexe 1 et 2 de la présente délibération
- b) La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 juin minuit
- c) Les candidatures et les pièces jointes sont adressées par courriel auprès de la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés à l'adresse suivante : dajim@univ-lyon2.fr
- d) La publicité de l'appel à candidature sera assurée par les moyens suivants : diffusion sur le site internet de l'université ; diffusion sur les réseaux sociaux ; diffusion sur le site internet de la COMUE Université de Lyon.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 1^{er} juin 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université